

Rapport d'avancement



FICHE PROJET

Nom du projet	Favoriser le déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP) auprès des professionnels de santé
Nom du référent du projet	Elodie ZAMBONI
Profession du référent du projet	Coordinatrice de la CPTS La Rochelle
Noms et professions des personnes membres du projet	<ul style="list-style-type: none"> • BODIN Isabelle – Chargée du déploiement de Mon Espace Santé à la CPAM • CHARLES Laëtitia – Coordinatrice de la CPTS Aunis Nord • ZAMBONI Elodie – Coordinatrice de la CPTS La Rochelle
Noms des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Bus France Services Marans • CPAM • CPTS Aunis Nord • France Services Mireuil • France Services Sainte-Soulle • France Services Villeneuve-Les-Salines • LIBRECHT Marie – Cheffe de projet • RIVAULT Edouard – Chef de projet esanté départements 79 et 17 – ESEA • SILVESTRE Jérôme – Coordonnateur du réseau des ambassadeurs Mon Espace Santé – ESEA

Tableau n°1 : Fiche projet – Source : CPTS La Rochelle

Table des matières

I. Résumé du projet et de son avancement.....	3
A. Diagnostic.....	3
B. Objectif général du projet.....	3
C. Sous-objectifs du projet.....	3
II. Mode d'organisation adopté	4
III. Etat d'avancement du projet.....	4
A. Forum à destination du grand public.....	4
B. Soirée de présentation du Dossier Médical Partagé à destination des professionnels de santé.....	4
C. Autres actions	8
IV. Planning prévisionnel versus planning réalisé.....	12
A. Planning prévisionnel.....	12
B. Planning réalisé.....	12
C. Commentaires.....	12
V. Coûts prévus versus coûts réalisés	13
A. Coûts prévus	13
B. Coûts réalisés	13
VI. Conclusion.....	14
A. ANNEXES.....	15
1. Annexe 1 – Diaporama de la réunion du 21 mars 2023	15
2. Annexe 2 – Bilan du partenariat	40
3. Annexe 3 – Diaporama de la soirée du 16 novembre 2023	42

I. Résumé du projet et de son avancement

A. Diagnostic

Lors d'une réunion avec Mme Isabelle BODIN le 21 mars 2023, cette dernière a fait une présentation de Mon Espace Santé aux coordinateurs des CPTS Aunis Nord, La Rochelle et Aunis Sud (Annexe 1). Il est alors apparu que Mon Espace Santé était très peu déployé en Charente-Maritime.

B. Objectif général du projet

L'objectif principal de ce projet est de favoriser le déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP) auprès des professionnels de santé.

C. Sous-objectifs du projet

Pour atteindre l'objectif général, un sous-objectif a été proposé :

- Organiser une soirée d'information concernant le déploiement du DMP à destination des professionnels de santé des territoires des CPTS Aunis Nord et La Rochelle

II. Mode d'organisation adopté

A la suite de la présentation faite par Mme Isabelle BODIN, il est apparu important pour les coordinatrices des CPTS Aunis Nord et La Rochelle de mettre en place un projet pour favoriser le déploiement de Mon Espace Santé sur le territoire nord de la Charente-Maritime. Dans un esprit de cohésion, il a été décidé par les 2 CPTS de se répartir le projet avec l'organisation d'un forum à destination du grand public organisé par la CPTS Aunis Nord et avec l'organisation d'une soirée de présentation du Dossier Médical Partagé à destination des professionnels de santé par la CPTS La Rochelle.

III. Etat d'avancement du projet

A. Forum à destination du grand public

La CPTS Aunis Nord a organisé un forum sur les communes de Sainte Soulle et Courçon le 15 septembre 2023. Ce forum avait pour objectif de permettre au grand public d'avoir accès aux techniciens d'ESEA et aux référents France Services pour ouvrir ou compléter leur dossier sur « Mon Espace Santé ». Toute la communication a été réalisée par la CPTS Aunis Nord et la CPTS La Rochelle s'est fait le relais de ces informations sur son territoire. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les techniciens d'ESEA, les référents France Services, la CPAM et les CPTS Aunis Nord et La Rochelle pour organiser le forum :

- Le 26 juin 2023
- Le 05 septembre 2023

Comme cette partie du projet a été portée par la CPTS Aunis Nord, le bilan du partenariat a été rédigé par la coordinatrice de la CPTS Aunis Nord (annexe 2).

B. Soirée de présentation du Dossier Médical Partagé à destination des professionnels de santé

Dans la continuité des réunions organisées avec les différents partenaires pour le forum, une réunion a été organisée le 16 octobre 2023 pour préparer la soirée du 16 novembre 2023. A la suite de cette réunion, une affiche d'invitation a été créée au sein de la CPTS La Rochelle :

INVITATION



Mon espace santé, un outil numérique bénéfique pour vos patients.

JEUDI 16 NOVEMBRE 2023
20H00 À LA ROCHELLE

SOIRÉE DE PRÉSENTATION & D'ÉCHANGES

INSCRIPTION OBLIGATOIRE



IFSI - AMPHITHÉÂTRE MAUBEC
RUE DU DR SCHWEITZER
LA ROCHELLE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :
COORDINATIONCPTSLAROCHELLE@GMAIL.COM

EN PARTENARIAT AVEC :



Cette invitation a été envoyée par mail à tous les adhérents des CPTS Aunis Nord et La Rochelle le 19 octobre 2023 avec le texte suivant :

Bonjour,

La CPTS La Rochelle et la CPTS Aunis Nord vous convient à une soirée de présentation et d'échanges dédiée à l'outil numérique "Mon espace santé" le :

Jeudi 16 novembre 2023 à 20h00
Amphithéâtre Maubec - IFSI

Pour vous inscrire ou pour toute demande d'informations, nous vous remercions d'envoyer un mail à l'adresse suivante: coordinationcptslarochelle@gmail.com.

Bien cordialement

—
Clémence Musa
Chargée de mission et de communication
06 95 74 85 31



Le 19 octobre 2023, la CPAM a également envoyé l'invitation à tous les professionnels (mis à part les taxis et les psychologues) des CPTS Aunis Nord et La Rochelle :


Madame, Monsieur, Docteur,

L'Assurance Maladie vous transmet une invitation à la soirée de présentation et d'échanges au sujet de **Mon espace santé** organisée par les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) Aunis Nord et La Rochelle, en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le GRADeS ESEA.

Cette soirée aura lieu le **Jeudi 16 Novembre 2023 à partir de 20h00** à l'IFSI de La Rochelle.

Vous trouverez, ci-dessous, l'invitation correspondante. Si vous souhaitez y participer, vous devez vous inscrire par mail à l'adresse suivante: coordinationcptslarochelle@gmail.com

—
Avec toute notre attention

 [Site de l'Assurance Maladie](#)

Isabelle BODIN
Gest.hospit/medico social
Département offre de soins
Caisse primaire d'assurance maladie de la Charente-Maritime
55 rue de Suède - CS 70507 - 17014 La Rochelle Cedex 1

Le 30 octobre 2023, un rappel de la soirée a été fait auprès de tous les adhérents de la CPTS La Rochelle dans un mail récapitulatif des événements à venir :



Calendrier des événements

Bonjour à tous,

En cette fin octobre, nous souhaitons vous rappeler les prochains temps forts organisés par le CPTS La Rochelle. N'hésitez pas à vous inscrire, il reste encore des places.

Cordialement

Flodie Zamboni

Coordinatrice CPTS La Rochelle

Clémence Mims

Chargée de mission et de communication CPTS La Rochelle

Formations

Lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 novembre 2023

Formation AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'urgence)

Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023

Formation PSSM (Premiers Secours en **Santé** Mentale)

L'inscription aux formations effectuée par mail : coordination:cptsalarochelle@gmail.com

Evénements

Jeudi 14 novembre 2023 - 20h30

Soirée de présentation de l'outil numérique "**Mon Espace Santé**" organisée en collaboration avec le CPTS Aunis Nord.

IFSI Amphithéâtre Meubec - La Rochelle

Inscription par mail à coordination:cptsalarochelle@gmail.com

Jeudi 06 novembre 2023 - 19h30 à 21h30

Soirée théâtre-débat "Alimentation des jeunes entre plaisir et souffrance" organisée par Apivia Mâché Mutuelle en partenariat avec le CPTS La Rochelle et l'association Solidarité Anorexie Boulimie 17.

Représentation de la pièce de théâtre "Le goût de la vie" inspirée des difficultés rencontrées par les jeunes avec l'alimentation suivie d'un échange avec des experts des troubles du comportement alimentaire.

Plus d'informations et inscription

<https://www.apivia-prevention.fr/evenerment/alimentation-des-jeunes-entre-plaisir-et-souffrance>

Un nouveau rappel de la date a été fait dans la newsletter du 3^{ème} trimestre 2023 :

DATES A VENIR
<ul style="list-style-type: none">• 28 septembre 2023 : Dîner TCA• 5 octobre 2023 : Assemblée Générale• 17 octobre 2023 : Soirée de présentation de la CPTS aux professionnels de santé non-adhérents• 14 novembre 2023 : Forum Préservons notre autonomie• 16 novembre 2023 : Soirée Mon Espace Santé

39 personnes se sont inscrites pour participer à la soirée et 24 étaient finalement présentes.

Lors de cette soirée, un diaporama a été présenté par Mme Isabelle BODIN (Annexe 3) et les référents d'ESEA ont expliqué aux professionnels de santé présents comment alimenter le Dossier Médical Partagé des patients.

C. Autres actions

Mme Isabelle BODIN et Mme Elodie ZAMBONI ont enregistré une émission radio sur RCF qui a été diffusée le 29 janvier 2024. Cet enregistrement était à destination du grand public pour leur expliquer ce qu'est Mon Espace Santé et comment faire pour l'activer. Cette émission a été republiée sur les 2 sites internet de la CPTS La Rochelle (celui réservé aux professionnels de santé et celui pour le grand public) ainsi que sur la page LinkedIn de la CPTS La Rochelle :



Podcast RCF : Zoom sur le DMP : Mon Espace Santé

Isabelle Bodin, chargée du déploiement de Mon Espace Santé pour la CPAM de Charente-Maritime et Élodie Zamboni, coordinatrice de la CPTS La Rochelle présentent l'outil "Mon Espace Santé" et tout l'intérêt de son utilisation.

Pour écouter le podcast, cliquez [ici](#).

En partenariat avec RCF Radio - Emission présentée par Gaëlle de Christen

CPTS La Rochelle
369 abonnés
1 mois · 🌐

Merci **RCF Charente-Maritime** pour cet épisode qui met parfaitement en lumière l'intérêt du Dossier Médical Partagé : **#MonEspaceSanté** !
👤 **Elodie ZAMBONI** **Isabelle Bodin** ...voir plus

RCF Charente-Maritime
395 abonnés
1 mois · 🌐

<https://lnkd.in/eVF9iYwy>

Avez-vous bien fait votre dernier rappel de vaccin contre le tétanos ? Qu ...voir plus



Mon Espace Santé : votre dossier médical partagé ! | CPTS 17
rcf.fr • Lecture de 1 min

Dans la newsletter de décembre 2023, un petit encart a été inséré sur la soirée du 16 novembre 2023 :



IV. Planning prévisionnel versus planning réalisé

A. Planning prévisionnel

	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024
Organisation d'un forum à destination du grand public												
Organisation d'une soirée d'information à destination des professionnels de santé												

B. Planning réalisé

	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024
Organisation d'un forum à destination du grand public												
Organisation d'une soirée d'information à destination des professionnels de santé												

C. Commentaires

Le planning prévisionnel a été respecté sans rencontrer de difficulté.

V. Coûts prévus versus coûts réalisés

A. Coûts prévus

Pour chaque projet porté par la CPTS La Rochelle, une répartition des coûts avait été réalisée dès le mois de mai 2023 afin que chaque référent puisse s'organiser en tenant compte des budgets. Cette répartition avait alors fait ressortir un budget de 4 375€ pour ce projet.

B. Coûts réalisés

Grâce à la comptabilité analytique mise en place au sein de la CPTS La Rochelle, il a été possible de faire ressortir le coût de ce projet, à savoir 3 364,17€, répartis de la manière suivante :

Compte	Libellé	Débit
621000	IPG	300,00 €
625700	Réceptions	850,50 €
641100 & 645000	Salaires & Charges sur salaires	2 213,67 €
TOTAL		3 364,17 €

VI. Conclusion

Ce projet de favoriser le déploiement de Mon Espace Santé sur les territoires des CPTS Aunis Nord a permis de créer un projet entre les CPTS Aunis Nord et La Rochelle avec une répartition des tâches entre les 2 CPTS. Tout le projet s'est déroulé de manière fluide entre les différents partenaires et les 2 CPTS.

Une nouvelle réunion à destination des professionnels rochelais sera organisée en 2024, une fois que le site internet de la CPTS aura été remanié, notamment pour faire le lien avec le projet « Amélioration de la communication pharmaciens-infirmiers autour de la prescription médicale ».

A. ANNEXES

1. Annexe 1 – Diaporama de la réunion du 21 mars 2023



PRÉSENTATION DU SÉCUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

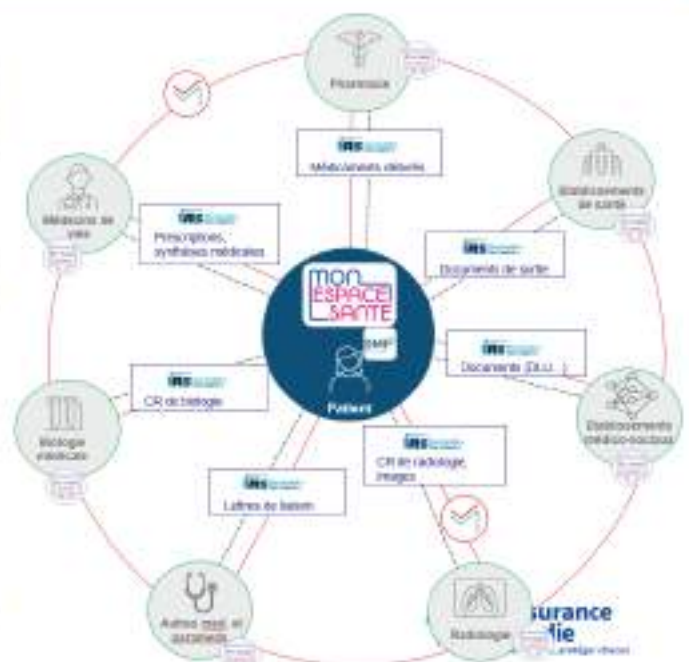
Le Ségur du numérique en santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage et l'échange fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir et mieux soigner.

Ce programme permettra d'alimenter Mon espace santé, pour que chaque citoyen dispose d'une vision consolidée de son parcours de soins afin d'être acteur de sa santé.

Un investissement historique de 2 milliards d'euros :

- 1,4 milliards pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- 600 millions dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



LE SÉCUR NUMÉRIQUE ACCÉLÈRE LE DÉPLOIEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

SERVICES SOCLES



DMP

Stockage des données de santé dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries sécurisées de santé

Généralisation en ville OCTOBRE 2022

Ordonnance Numérique

Ordonnance standardisée disponible dans le Dossier Médical Partagé

RÉFÉRENTIELS SOCLES



ins

Référencement de données avec un Identifiant National de Santé



Pro Santé Connect

Identification électronique des professionnels de santé via Pro Santé Connect

Demain

Application carte vitale

Identification et authentification numérique des usagers



Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité** des systèmes d'information de santé



L'IDENTITÉ NATIONAL DE SANTÉ UNE AVANCÉE MAJEURE TANT EN IDENTITOVIGILANCE QU'EN INTEROPÉRABILITÉ

L'Identité National de Santé: INS

Un numéro de matricule + 5 traits d'identité :

- Nom de naissance
- Prénom de naissance
- Date de Naissance
- Sexe
- Commune de naissance



Une avancée majeur en identitovigilance:

- Sécurise le rapprochement entre le documents numérisé d'un patient et la personne physique concernée



Une avancée majeure en interopérabilité:

- Facilite, et automatise le classement des documents = Gains de temps pour les médecins



DU DMP AU DÉVELOPPEMENT DE MON ESPACE SANTÉ

1/ Documents de santé (« coffre-fort ») :

Consultation et alimentation des **documents** par l'utilisateur et ses PS (VSM, ordonnances, CR d'hospitalisation, résultats biologiques...). Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs. Consultable par les PS selon les autorisations habituelles.

→ + **Volet médical de synthèse** établi par le médecin traitant, à terme en données structurées

2/ Profil médical : Alimentation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé. Partageable avec les PS via la synthèse éditée par l'utilisateur

Agrégations des événements liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda

DMP enrichi de fonctionnalités



Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance des professionnels de santé de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé

Accès à des applications de santé labellisées par l'état via un « store » santé (portails patients, applications et objets connectés référencés)



EN TANT QU'USAGER POURQUOI UTILISER MON ESPACE SANTÉ ?

➔ Je stocke, je ne perds plus mes documents et je les partage facilement

« Ne perdez plus vos ordonnances et vos résultats d'examen, stockez-les en toute sécurité sur Mon espace santé ! »

Mon espace santé stocke mes données de santé de manière sécurisée et j'y ai accès à tout instant. Plus besoin de s'inquiéter de la perte de mes documents de santé.

Exemple : En rendez-vous avec mon PS, si j'ai oublié mon compte-rendu d'analyse, je peux lui partager le document enregistré dans Mon espace santé. Cette fonction est également très utile si je change de médecin !

➔ Je reçois des documents par mon médecin, l'hôpital, mon laboratoire d'analyse, et les acteurs engagés dans le suivi de ma santé

Les acteurs impliqués dans le suivi de ma santé ont la possibilité de me transférer des documents via Mon espace santé.

Si mon professionnel de santé ne le fait pas instinctivement, je le lui demande car il a à sa disposition tous les moyens pour se faire.

Exemple : Après une consultation mon médecin pourra m'envoyer mon ordonnance par messagerie ainsi que toute documentation utile concernant une pathologie etc.

➔ Je n'oublie plus mes rendez-vous de prévention

« Soyez au courant des examens de prévention à réaliser pour ne pas tomber malade ou détecter au plus tôt un souci ! »



EN TANT QU'USAGER POURQUOI UTILISER MON ESPACE SANTÉ ?

➔ Préparation à l'hôpital : simplifier et sécuriser sa préadmission à l'hôpital

« Si vous remplissez votre profil médical et vos documents de santé et que vous les partagez par messagerie sécurisée, votre établissement aura toutes les données nécessaires à la prise en charge »

Lors de mon admission, je donne mon INS à mon établissement de santé pour qu'il puisse m'envoyer les informations concernant ma santé (ex : compte-rendu d'analyse, carte de mutuelle, etc.).

➔ Je conserve mes données dans un espace sécurisé

Toutes les données stockées dans Mon espace santé sont hébergées sur des serveurs localisés en France

➔ Je suis rassuré en cas d'urgence

« si votre dossier médical est complet dans Mon espace santé, en cas d'urgence, soyez rassuré, on aura tout pour vous soigner »

➔ Je récupère automatiquement mon dossier médical

« retrouvez votre ordonnance ou votre compte rendu après votre consultation ou votre opération ! »

NOUVEAUTÉ : LE PROCESSUS DE CRÉATION AUTOMATIQUE SAUF OPPOSITION = CRÉATION PAR DÉFAUT

UNE FOIS QUE MON ESPACE SANTÉ EST CRÉÉ

Les professionnels de santé vont pouvoir y déposer des documents (comptes-rendus de biologie, VSM, radios, etc.) via leur logiciel

L'Assurance maladie va pouvoir y déposer des documents (Mon histoire de santé = historique des soins, attestation vaccinale Covid-19)



Les professionnels de santé vont pouvoir consulter les documents via leur logiciel, si l'utilisateur leur donne son consentement, ou en cas d'urgence, selon la matrice d'habilitation DMP : <https://www.dmp.fr/matrice-habilitation>

UNE FOIS QUE L'USAGER A ACTIVÉ MON ESPACE SANTÉ

L'utilisateur va pouvoir compléter son **profil médical**

L'utilisateur va pouvoir ajouter des **documents**

L'utilisateur va recevoir des **messages** de ses professionnels de santé* et pouvoir y répondre

L'utilisateur va recevoir des **documents** de ses professionnels de santé et de l'Assurance maladie**

L'utilisateur pourra **masquer certains documents** aux professionnels de santé, ou **bloquer certains professionnels de santé** pour leur interdire l'accès à Mon espace santé



* L'utilisateur recevra une notification sur l'adresse mail renseignée dans Mon espace santé

** L'utilisateur recevra une notification sur l'adresse mail renseignée dans Mon espace santé

que son profil soit activé ou non / si adresse mail inconnue, il recevra un courrier postal une fois par an (en cours de construction)

EN TANT QU'USAGER, COMMENT ACTIVER MES OU S'Y OPPOSER ?



Pour les enfants, c'est l'ouvrant droit principal qui reçoit le code provisoire et peut créer le profil. Il pourra ensuite le partager avec un deuxième parent

Il est possible de générer un nouveau code en ligne (besoin du numéro de carte Vitale et de coordonnées de contact valides)

Il est possible d'activer son profil ou de s'opposer dès le démarrage de la campagne de généralisation, et ce, même si l'on n'a pas reçu le courrier/email

MON ESPACE SANTÉ : POUR QUI ?

Avec l'arrivée de Mon espace santé

- Tous les usagers qui ne se sont pas opposés à la création de Mon espace santé se verront créer un dossier médical et une messagerie de santé dans Mon espace santé.
- les usagers qui disposaient déjà d'un DMP retrouveront toutes leurs données dans Mon espace santé.



Côté professionnels, vous n'interagissez pas directement avec le service Mon espace santé mais :

- À travers vos logiciels métier et/ou webdmp.fr partage de documents de santé ;
- À travers votre Messagerie Sécurisée de Santé pour les échanges par messagerie avec vos patients.

Dans le cadre du Ségur, des travaux ont été menés pour favoriser le développement de solutions pratiques pour les professionnels.



LE DOSSIER MEDICAL PARTAGE(DMP), LA MESSAGERIE SÉCURISÉE, QUEL INTÉRÊT ?

Décloisonnement ville / hôpital
 Le DMP est l'outil fédérateur pouvant recueillir l'ensemble des informations de suivi médical des patients.

Une messagerie respectant les normes de sécurité pour protéger les données de santé
 Disponible depuis longtemps entre professionnels, son périmètre s'élargit pour permettre des échanges directs et sécurisés avec les patients.

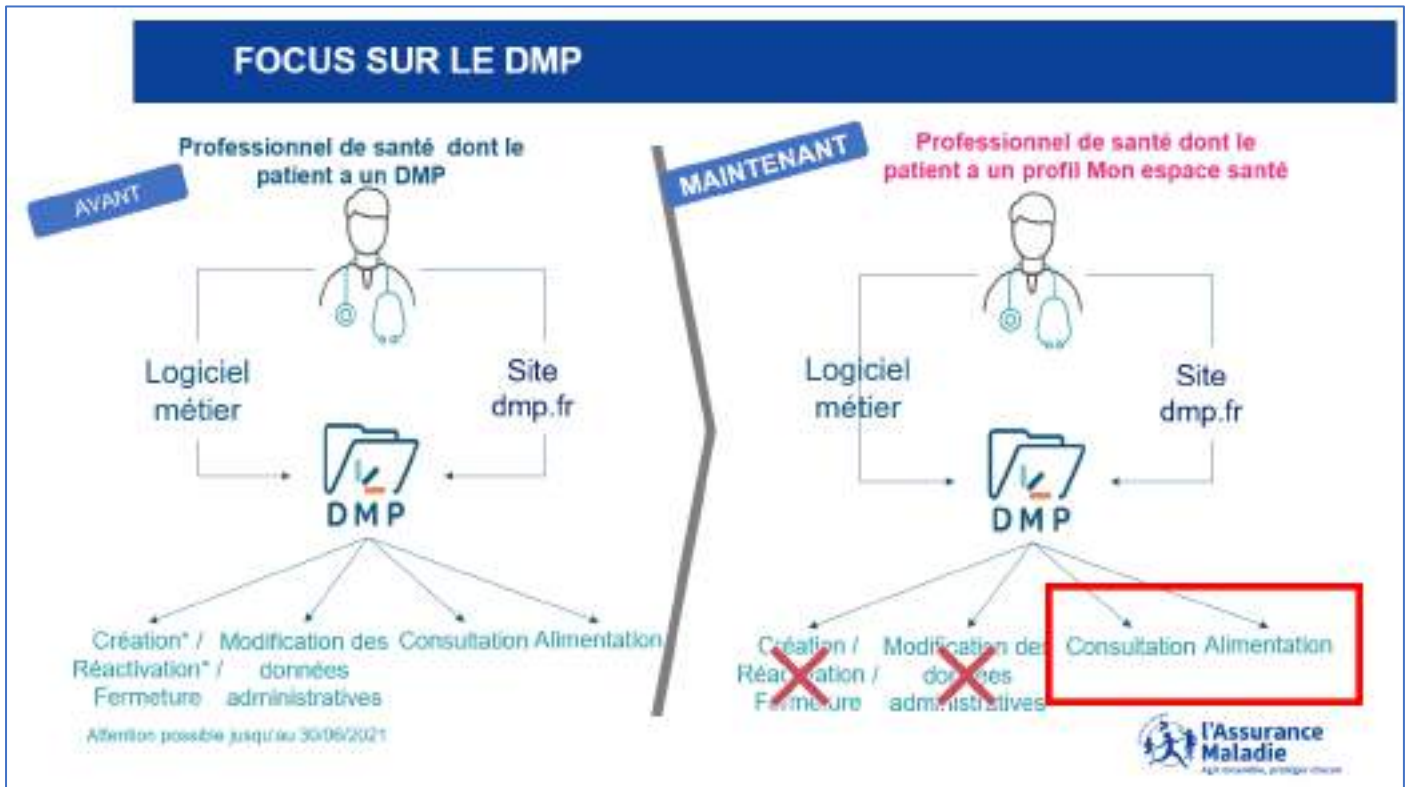
Enrichissement des informations, pour une meilleure prise en charge
 Le Dossier Médical Partagé est un outil pluri-professionnel, susceptible de contenir un nombre considérable de données, quel que soit le professionnel de santé à l'origine des informations.

Il n'y a pas que l'alimentation !
 Même si aujourd'hui nos efforts sont concentrés sur l'alimentation, les documents sont stockés pour être consultés : services d'urgences, première consultation, transfert de patients, etc.

Les bénéfices apportés par Mon espace santé passent par le développement des usages

Les usages du DMP et de la MSSanté participent à la réussite de Mon Espace Santé au bénéfice du patient et des professionnels. L'usage de ces services et référentiels socles permet un meilleur partage et échange des informations de santé en France et ainsi une meilleure prise en charge des patients.





LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Sécurité du produit

Les données de Mon espace santé sont **hébergées en France**. Le système de sécurisation des données de santé conservées dans Mon espace santé s'appuie sur un ensemble de garanties techniques :

- la conception et l'hébergement en environnement certifié **Hébergeurs de Données de Santé (HDS)** ;
- l'accompagnement par **l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)** ;
- l'homologation du produit Mon espace santé au **Référentiel Général de Sécurité (RGS)**.



Sécurité de l'accès usager

- Vérification de 3 données d'identification personnelles pour activer Mon espace santé (code provisoire, numéro de sécurité sociale, numéro de série de la carte Vitale)
- Besoin d'un code d'accès unique à chaque connexion en plus de la saisie de l'identifiant et du mot de passe





15

DROITS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ – MISE À JOUR DE JUILLET 2022



Accessible aussi sur le site [Mon Espace Santé.fr/rubrique « protection des données personnelles /matrice habilitation »](https://mon-espace-sante.fr/rubrique/«%20protection%20des%20donn%C3%A9es%20personnelles%20/matrice%20habilitation%20»)

La matrice d'habilitation définit les droits en consultation que possèdent les Professionnels de Santé, en fonction du code profession auquel ils sont rattachés.

	 Médecins généralistes et spécialistes (code profession 10)	 Pharmaciens biologistes et internes (code profession 21)	 Chirurgiens dentistes (code profession 41)	 Infirmiers (code profession 61/62)	 Autres professions paramédicales* (code profession 71, 81, 91, 92, 93, 94, 95, 96)
Synthèses:					
• Dossier de liaison d'urgence	✓	✗	✗	✓	✓
• Formulaire de conciliation médicamenteuse (officine)	✓	✓	✓	✓	✗
• Schéma dentaire	✗	✗	✓	✗	✗
• Lettre de liaison d'entrée en structure sociale ou médico-sociale	✓	✗	✗	✓	✓
• Synthèse psychiatrique ¹	✓	✗	✗	✗	✗
• Bilan psychologique ²	✓	✗	✗	✗	✗
• Bilan de santé et de prévention de l'enfant ³	✓	✗	✗	✗	✗

16

¹ Kinésithérapeutes, médecins-podologues, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, diététiciens.
² Les habilitations de ces trois types de documents sont en cours de finalisation et peuvent être soumises à changer.



PARCOURS D'USAGE RETOUR A DOMICILE

Le Conseiller Assurance Maladie programme les RDV de suivi à la sortie du patient. Ils sont enregistrés dans son agenda



L'infirmière assure le suivi du plaie, des soins de pansement et coordonne la remontée des informations dans Mon espace santé. Une téléconsultation assistée peut être envisagée via une application répertoriée dans Mon espace santé.



L'espace de confiance permet aux PS qui prennent en soins le patient de partager les informations en toute sécurité



Le cardiologue récupère les informations de santé du patient dans Mon espace santé (CR d'hospitalisation, bilan sanguin, CR ECG...)



Le kinésithérapeute récupère l'ordonnance de soin dans mon espace santé et a accès aux CR de suivi du patient (conformément à la matrice d'habilitation)



Application de l'ADMR avec enregistrement du contrat avec le patient
(Élargissement en 2023 du RPPS + permettra d'intégrer l'espace de confiance et communiquer avec MES)



DEVOIR D'INFORMATION DES PATIENTS

MON ESPACE SANTE ET LA PROTECTION DES DONNEES - COMMENT REUSSIR ?

1. Les règles applicables

Contexte d'usage	Conséquences
<p>Accès personnalisé</p> <p>Le patient peut accéder à son espace santé à tout moment et de n'importe où. L'accès est sécurisé par un mot de passe et une double authentification. Le patient peut également accéder à son espace santé via une application mobile.</p>	<p>Contrôle de l'accès à l'information</p> <p>Le patient peut contrôler l'accès à son espace santé à tout moment et de n'importe où. Le patient peut également contrôler l'accès à son espace santé via une application mobile.</p>
<p>Accès partagé</p> <p>Le patient peut partager son espace santé avec un tiers. Le tiers peut accéder à l'information contenue dans l'espace santé du patient.</p>	<p>Consentement et transparence</p> <p>Le patient doit donner son consentement pour que son espace santé soit accessible à un tiers. Le patient doit également être informé de la manière dont son information est utilisée.</p>

18



SUPPORTS D'INFORMATION A DISPOSITION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

6 Vidéos (diffusion en salle d'attente)



19



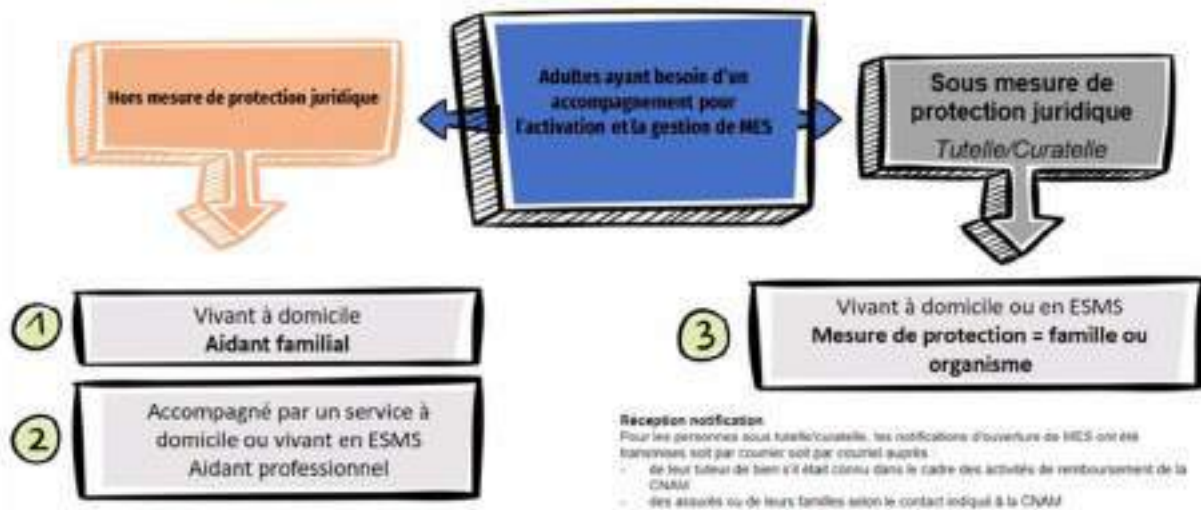
ACCOMPAGNER LES PATIENTS DANS LES USAGES DE MON ESPACE SANTÉ

- Site internet Mon espace santé.fr
- 3422 du Lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (appel non surtaxé)
- Guichets France Service : [liste départementale](#)
- Conseillers Numérique France service
- A venir... ambassadeurs Mon Espace santé

20



DESCRIPTION DES DIFFERENTES SITUATIONS DES ADULTES AYANT BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA GESTION DE MON ESPACE SANTE



L'ACCOMPAGNEMENT DES CITOYENS INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AMBASSADEURS MON ESPACE SANTÉ

Mise en place d'actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement aux usages auprès des citoyens/usagers/personnels

Site Ambassadeur
KIT AMBASSADEUR

OBJECTIF : Des MES activés / consultés / utilisés pour permettre l'échange des documents de santé

2 AXES D'ACTION :

Auprès des visiteurs de votre structure = Grand public



Auprès des personnels de votre structure en tant que citoyens

- Identifier les **bons ambassadeurs** au sein de votre structure :
 - **services d'accueil**, personnels accompagnant sur le volet sanitaire/social
- Identifier les **bonnes actions** :
 - **sensibilisation** au moment d'une **action « santé »** auprès du bénéficiaire
 - **affichage – diffusion de vidéo** dans les salles d'attente
 - **stands** tenus par ambassadeurs aux accueils de votre structure
 - participation à des **événements santé** à destination du Grand public

- Via le service **communication interne / service RH** :
 - Mobiliser chaque salarié/fonctionnaire pour qu'il active / se connecte / complète son espace santé



AMBASSDEURS MON ESPACE SANTÉ NOUVELLE AQUITAINE

mon
**ESPACE
SANTÉ**

Le réseau des ambassadeurs
Mon espace santé

**REJOIGNEZ
NOUS !**

Venez promouvoir
le nouvel outil
de e-santé !

• Les 4 missions d'un ambassadeur :

- 1 Informer & sensibiliser
- 2 Former
- 3 aider aux usages
- 4 organiser & créer des événements

• Vous êtes intéressé(e) ?

Jérémy Sibaudes | 06 04 70 02 36 | jeremy.sibaudes@ccc-nr.fr
CIP K28A



23

**MERCI À TOUS POUR VOTRE
ATTENTION & CONTRIBUTION
AGIR ENSEMBLE POUR ACCOMPAGNER**



24

ANNEXES OU POUR ALLER PLUS LOIN...

25



DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES EN APPUI DU DEPLOIEMENT



Article L. 1111-15 du code de la santé publique (extrait)

« Dans le respect des règles déontologiques qui lui sont applicables ainsi que des articles L. 1110-4, L. 1470-5 et L. 1111-2, chaque professionnel de santé, quels que soient son mode et son lieu d'exercice, doit reporter dans le dossier médical partagé, à l'occasion de chaque acte ou consultation, les éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination des soins de la personne prise en charge, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé. Chaque professionnel doit également envoyer par messagerie sécurisée ces documents au médecin traitant, au médecin prescripteur s'il y a lieu, à tout professionnel dont l'intervention dans la prise en charge du patient lui paraît pertinente ainsi qu'au patient. »

Arrêté du 26 avril 2022 fixant la liste des documents soumis à l'obligation prévue à l'article L. 1111-15 du code de la santé publique (extrait)

« La liste, prévue à l'article L. 1111-15 du code de la santé publique, des éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination des soins de la personne prise en charge que le professionnel doit reporter dans le dossier médical partagé figure en annexe du présent arrêté, laquelle précise en outre, pour chacun de ces éléments, la date d'entrée en vigueur de l'obligation. »

²⁰
Pour aller plus loin



POUR ALLER PLUS LOIN : Les DROITS DES USAGERS SUR MES

27



La gestion des droits d'accès usagers

Webinaire
Recommandation de la Haute-Normandie
 - Comité de Direction

Autoriser ou bloquer un professionnel de santé



L'accès des professionnels de santé est paramétrable par l'utilisateur.
 Afin de se connecter au profil Mon espace santé de l'utilisateur, le professionnel de santé doit avoir son consentement.
 L'utilisateur peut donc bloquer ou débloquer un professionnel de santé en particulier (par anticipation, ou après une première connexion de ce dernier).

Accès en cas d'urgence par le SAMU



L'utilisateur peut paramétrer l'accès à ses données de santé par le SAMU en cas d'urgence.
 Le médecin régulateur peut accéder aux documents d'un patient pour lequel il reçoit un appel. Le médecin régulateur n'a pas à justifier le motif de son accès.

Accès en cas d'urgence par les autres PS




L'utilisateur peut paramétrer l'accès à ses données de santé par les autres professionnels de santé en cas d'urgence.
 Tout professionnel de santé peut consulter les documents d'un patient dont l'état comporte un risque immédiat pour sa santé, sauf si ce patient en a bloqué l'accès.
 Le professionnel de santé renseigne le nom du patient, son prénom, sa date de naissance et la justification de l'accès.

Pour aller plus loin
23 | RECOMMANDATION DE LA HAUTE-NORMANDIE - 11 mai 2020





La gestion des droits d'accès usagers



Masquer ou rendre visible tous ses documents



L'utilisateur a également la possibilité de masquer l'ensemble de ses documents en un clic en un clic depuis les paramètres de son compte.

L'ensemble des documents enregistrés sur son profil Mon espace santé et ceux à venir seront alors masqués aux professionnels de santé par défaut (sauf le professionnel de santé administrateur défini par l'utilisateur et le professionnel de santé qui l'a déposé).


Masquer ou rendre visible un document



L'utilisateur peut définir la confidentialité de chaque document.

Le document peut être masqué aux professionnels de santé (sauf le professionnel de santé administrateur défini par l'utilisateur et le professionnel de santé qui l'a déposé).

Accéder à l'historique d'activité



L'utilisateur peut accéder à l'ensemble des connexions et actions des professionnels de santé en consultant son historique d'activité.

Dans le cas d'un accès suspecté, cela pourra amener à un blocage de l'accès du professionnel de santé.

Pour aller plus loin
Le Webinaire MSP - espace santé / 24 mai 2022



POUR ALLER PLUS LOIN :

LE DMP-LA MSS

30



LE DOSSIER MÉDICAL DE MON ESPACE SANTÉ

Le Dossier médical vise à contenir l'ensemble des informations de santé. Ce dossier pourra à terme être alimenté par :

-  Patient ou ses aidants
-  Applications du catalogue de services
-  Professionnel de santé
-  Messages reçus

Le Dossier médical permet à l'utilisateur de stocker, classer, consulter :

-  Documents de santé
-  Mesures de santé
-  Profil Médical
-  Carnet de vaccination
-  Volet de synthèse médicale

Pour aller plus loin



LA MESSAGERIE DE SANTÉ DE MON ESPACE SANTÉ

La Messagerie de santé

La Messagerie permet à l'utilisateur d'échanger et d'être notifié d'événements :

-  Une messagerie sécurisée et facile d'usage
-  Des échanges avec son cercle de soins
-  Envoi et réception de pièces jointes

La messagerie permettra à l'utilisateur d'échanger avec ses professionnels de santé.

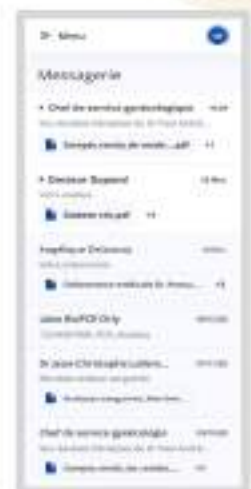
L'utilisateur ne pourra pas contacter un professionnel de santé s'il n'a pas déjà été contacté par celui-ci.

Les documents reçus via la messagerie peuvent être directement enregistrés dans le dossier médical de Mon espace santé.

Pour aller plus loin

Les professionnels de santé habilités à utiliser la messagerie sont les professionnels équipés de la **Messagerie Sécurisée en Santé**.

Il s'agit d'un espace de confiance national permettant à des professionnels de santé référencés auprès de l'Agence du Numérique en Santé d'échanger par email dans un environnement informatique garantissant la sécurité et la confidentialité des données échangées.



LA MESSAGERIE DE SANTÉ DE MON ESPACE SANTÉ EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE SANTÉ,

QUELLES OPTIONS À MA DISPOSITION ?

- ❑ À chaque espace santé est associé une adresse de messagerie de santé formée à l'aide de l'INS : « ins@patient.mssante.fr ».
- ❑ Pour échanger avec un patient, le Professionnel utilise sa messagerie MSSanté et doit donc connaître l'INS du patient.

Pour retrouver l'INS du patient :

-  Le Professionnel peut retrouver l'INS dans le Dossier patient de son logiciel métier, ou faire appel au [téléservice INS](#) si son logiciel le permet.
-  Le patient peut obtenir son adresse sur la page Messagerie, et sur la première page de sa « Synthèse de mon profil »

Un message qui concerne un enfant doit être envoyé en utilisant l'INS de l'enfant et non celui d'un représentant légal (parent).

Ce représentant légal aura les droits d'accès, directement dans son espace santé, pour aller consulter la messagerie de l'enfant.

³³ Pour aller plus loin



EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE SANTÉ,

À QUELS USAGERS ÉCRIRE ? QUELLES OPTIONS À MA DISPOSITION ?

- ❑ L'envoi d'un message sur une adresse de messagerie patient peut donner lieu à des réponses automatiques liées au statut de la Messagerie de l'utilisateur destinataire du message :

Cas d'une messagerie « inexistante » :

- Si l'adresse destinataire utilise un INS inconnu de Mon espace santé,
- Si un usager n'a pas activé son espace santé et s'il n'y a pas encore eu de processus de création automatique pour cet usager,
- Si un usager s'est explicitement opposé à la création de son espace santé,
- Si un usager, dans son espace santé, a demandé la suppression de son compte et de toutes les données le concernant.

Cas d'une messagerie « clôturée » :

- Si l'usager a décidé de clôturer son compte sans demander la suppression de toutes ses informations



 Un profil Mon espace santé créé par défaut possède une messagerie et un Professionnel peut envoyer un message à ce patient

³⁴ Pour aller plus loin : le patient reçoit alors une notification sur son adresse mail personnelle comme un patient ayant activé son profil.

EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE SANTÉ, À QUELS USAGERS ÉCRIRE ? QUELLES OPTIONS À MA DISPOSITION ?

- ☐ Il est possible d'envoyer un message à un usager en demandant un **Accusé de lecture**.

Dès que le patient clique sur le message dans **Mon espace santé**, un message est renvoyé **automatiquement** au Professionnel pour lui indiquer que le patient a cliqué sur le message reçu.



À noter : ce message n'est pas visible côté patient

Évolution en concertation avec les éditeurs MSS : permettre la demande d'accusé de lecture lors de l'envoi des messages, intégrer la réception de ces accusés pour faciliter le suivi des messages envoyés



³⁵ Pour aller plus loin

FOCUS SUR LA MESSAGERIE DE SANTÉ : RÉCUPÉRATION DE L'INS PAR LA SYNTHÈSE DU PROFIL MÉDICAL

Il est possible pour les professionnels de santé de récupérer l'INS à partir de la synthèse du profil médical.

Pour cela, il faut que :

- L'utilisateur ait téléchargé sa synthèse dans ses documents
- La synthèse ne soit pas masquée
- Le professionnel de santé ne soit pas bloqué par l'utilisateur



Page 118

CENTRE NATIONAL DES INFOS (CNI)		
Site : www.cni.fr		
Adresse de contact :	80 rue de la République - 93000 La Courneuve	
Adresse de secours :	100 rue de la République - 93000 La Courneuve	
Site de contact :	www.cni.fr	
N° de contact :	01 85 47 330 33 46	

COORDONNÉS

Adresse de messagerie sécurisée : 2020019001200@pccsnc.fr
 Numéro de téléphone : +33 6 11 12 13 14
 Adresse e-mail : info@pccsnc.fr

COORDONNÉS BY REPASSEMENT LOCAL

Martine Legrand
 Numéro de téléphone : +33 6 11 12 13 14
 Adresse e-mail : m.legrand@pccsnc.fr



Pour aller plus loin

FOCUS SUR LA MESSAGERIE DE SANTÉ : METTRE FIN AUX ÉCHANGES AVEC UN USAGER

Mon espace santé offre la possibilité aux Professionnels de mettre fin aux échanges avec un usager.

Lorsqu'un professionnel souhaite retirer la possibilité à un usager de lui envoyer des messages, le Professionnel doit informer le service Mon espace santé en envoyant un message aux caractéristiques suivantes :

- Expéditeur : adresse de Messagerie Sécurisée MSSanté du Professionnel qui ne souhaite plus recevoir de message d'un usager donné
- Destinataire : adresse de Messagerie de santé Mon espace santé de l'utilisateur concerné
- Objet du message : [FIN] (entre crochets et majuscules)

A noter : un tel message, reçu par Mon espace santé, n'est pas délivré à l'utilisateur.

Ce message est interprété par Mon espace santé pour :

- retirer la possibilité de répondre à tous les messages préalablement envoyés par le Professionnel à l'utilisateur,
- avertir l'utilisateur, sur chaque message concerné, qu'il ne peut pas répondre au message car le Professionnel a mis fin aux échanges.

Pour aller plus loin



INFOS FONCTIONNALITES MES A VENIR AGENDA / CATALOGUE APPLI

L'AGENDA DE SANTÉ DE MON ESPACE SANTÉ



L'Agenda santé centralise les événements médicaux de l'utilisateur :

-  Un agenda au cœur de la santé de l'utilisateur
-  Connecté aux applications du catalogue de
-  En lien avec les autres fonctionnalités MES
-  Envoi de notifications à l'utilisateur



L'agenda a pour but de **centraliser tous les événements** importants relatifs à la santé de l'utilisateur.

Il pourra lui-même y renseigner ses rendez-vous médicaux et les lier à d'autres objets de Mon espace santé.

L'agenda pourra également être mis à jour par des applications ou par des professionnels de santé.

Pour aller plus loin

CATALOGUE MES : APPEL À CANDIDATURES : INDUSTRIELS ET DOMAINES



<p>ACCÈS AUX SOINS & PRISE DE RDV</p> 	<p>SUIVI DE PATHOLOGIES, TRAITEMENTS & VACCINS</p> 
<p>SUIVI PRÉ / POST-HOSPITALIER</p> 	<p>SUIVI GÉNÉRALISTE, PRÉVENTION & BIEN-ÊTRE</p> 

Pour aller plus loin

ACCOMPAGNEMENT DES CITOYENS

ORGANISATION GLOBALE DU SUPPORT USAGERS

En premier lieu, les usagers auront accès à une source d'information leur permettant de trouver des réponses à leurs interrogations en autonomie :

- Campagne de notification (courrier et flyers)
- Site institutionnel monespacesante.fr
- Aide en ligne

S'ils ne trouvent pas de réponses à leurs questions en ligne, ils auront la possibilité de contacter le support de Mon espace santé via le canal téléphonique ou le formulaire de contact.

3422 Service gratuit + prix appel

Support téléphonique inter régime ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30

- Intervention sur le dossier:
 - Prise en charge des demandes d'opposition ou de clôture
- Information générale
- Aide à l'usage

⁴¹ Pour aller plus loin

Formulaire en ligne mon espace santé

Formulaire accessible sur le site monespacesante.fr après connexion avec identifiant/mot de passe : accessible uniquement aux personnes ayant déjà réalisé leur enrôlement.

- Intervention sur le dossier
- Information générale
- Aide à l'usage



DEPLOIEMENT MES EN ETABLISSEMENT DE SANTE

42



ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS PILOTES DE NOTRE RÉGION



ANNEXE DÉPLOIEMENT DU DMP AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ACCOMPAGNEMENT ORGANISATIONNEL : BONNES PRATIQUES DES ES

1 J'identifie les documents à alimenter en priorité dans le DMP

Le DMP n'est pas exhaustif : il n'est pas utile de tout alimenter.
En priorité : **lettre de liaison, ordonnance de sortie, CRO, CR de Biologie et d'imagerie**
Dans un second temps les comptes-rendus de consultation.

Organisation

- Un travail d'harmonisation des documents peut être engagé
- Je travaille avec mon éditeur pour paramétrer mon DPI afin que les documents envoyés arrivent dans les bonnes

43 Pour aller plus loin

Catégories de document



2 J'identifie les services dans lesquels je veux déployer le DMP

Le DMP ne pourra pas se déployer en bigbang dans un établissement de santé : il est plus pertinent de déployer le DMP progressivement dans les différents services.

Choisir les services où l'usage du DMP peut être le plus fort, comme par exemple les SAMU, les urgences ou encore dans un service de réanimation.

ANNEXE DÉPLOIEMENT DU DMP AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ACCOMPAGNEMENT ORGANISATIONNEL : BONNES PRATIQUES DES ES

3 Je mets obligatoirement en place un processus de validation des CR produits par mes professionnels de santé

Pour que le DMP soit alimenté, il faut que le CR soit valide et signé par le professionnel de santé. Sans cela, il ne sera pas possible d'avoir une automatisation de l'alimentation.



i Puisque ces documents seront mis à disposition des PS et des patients, je m'assure que les CR

Pour aller plus loin viennent clairs et lisibles.

4 Je prévois la possibilité qu'une information ne soit pas transmise dans le DMP

Ce n'est pas parce que l'alimente automatiquement, que tous les documents doivent forcément être envoyés dans le DMP.

Qu'est-ce qui est utile ?

Cette information est-elle à risque pour le patient ? Dois-je la mettre dans le DMP sans consultation d'annonce préalable ?



ANNEXE DÉPLOIEMENT DU DMP AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ACCOMPAGNEMENT ORGANISATIONNEL : BONNES PRATIQUES DES ES

5 Je prévois de pouvoir envoyer une information invisible au patient et de gérer le secret pour les mineurs

Si une information nécessite une consultation d'annonce, je peux envoyer le document associé dans le DMP en le rendant « invisible ».

Une information invisible n'est pas accessible au patient, mais reste accessible aux PS qui consultent ce dossier.

Qui doit rendre visible le document ?

- Le PS qui fait la consultation d'annonce.

Pour aller plus loin



ACCOMPAGNEMENT D'USAGERS ELOIGNES DU NUMERIQUE

47



PROCESSUS ACTIVATION – GESTION DES USAGES

Situation juridique	Lieu de vie et accompagnement	Activation MCS	Accompagnement et usages MCS	Outils et actions *
Hors mesure de protection	Domicile Aidants familiaux ①	Information adaptée au public (FALC, CAA) Choix éclairé individuel	Aide compléon du profi médical et consultation des informations avec l'aidant	Possibilité d'avoir recours au mandat CNE. Aidant connect ± Signature du mandat CNIL entre la personne accompagnée et l'aidant (en attendant que Frisco Connect soit intégré à MES)
	Domicile avec service ou ESMS Aidants professionnels Et/ou famille selon situations	Activation avec aide de l'aidant		+ version FALC/CAA du mandat pour la personne accompagnée
Sous mesure de protection	Domicile ou ESMS Aidants professionnels Et/ou famille selon situations	Information adaptée au public (FALC, CAA) Choix individuel (si recueil possible) + accord représentant légal	Aide compléon du profi médical, et consultation des informations avec l'aidant	Signature du mandat CNIL entre le représentant légal et l'aidant
	③ Mesure de protection = tuteur légal (famille ou organisme)	Activation par l'aidant et retour au tuteur		+ version FALC /CAA du mandat pour la personne accompagnée

https://www.linkedin.com/posts/samir-messikh-279646101_monespacesantaex-turnbooth-activity-1658471936-ivVK?utm_source=share&utm_medium=member_desktop

Pour aller plus loin

J'ai un enfant mineur

- Je reçois un code provisoire pour mon enfant.
- Je dois activer Mon Espace Santé pour mon enfant.
- L'autre parent doit être d'accord.



Comment me rendre sur mon espace santé ?

- Je peux utiliser le site internet monespacesante.fr



Besoin d'informations ?

- Vous pouvez nous téléphoner du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30



au 3422

Pour aller plus loin

mon ESPACE SANTÉ



Un nouveau service pour bien m'occuper de ma santé

Dans mon espace santé, je peux ranger mes documents de santé en toute sécurité.

Mon espace santé est **dématérialisé**.

Cela veut dire que les documents sont numériques.

Les documents ne sont pas en papier.

Mon espace santé est **sécurisé**.

Cela veut dire que personne ne peut voir mes documents.

Mes documents sont protégés.



Je veux en savoir plus sur la protection de mes documents ?

- Je scanne ce QR code.
- Pour scanner le QR code, j'installe une application sur mon téléphone.



Comment utiliser Mon Espace Santé ?

- Je reçois un code par email.
- Je vais sur le site monespacesante.fr
- Je prends ma carte vitale.



Un mois après que j'ai reçu le mail,

- Mon espace santé est créé.
- Je demande un nouveau code sur le site monespacesante.fr.
- Je peux refuser la création de mon espace santé.

Je trouve quoi dans mon espace santé ?

- Mon **Dossier Médical Partagé (DMP)**
- Je peux y ranger tous mes documents de santé.
- Mon médecin peut les consulter.

- Une **messagerie sécurisée**
- Mon médecin peut m'envoyer des lettres par mail.



- Un **agenda de santé**
- Je peux noter tous mes rendez-vous.
- Je reçois des rappels pour les vaccins.



- Des **applications utiles**

Je peux demander à tout moment

- la fermeture de Mon Espace Santé.
- la suppression des documents sur Mon Espace Santé

Pour aller plus loin

Le Dossier Médical Partagé est un **cahier de santé**.

On y trouve

- les traitements
- les résultats d'exams et d'analyses



Je choisis avec qui je partage ces informations.

Je sais toujours qui a regardé mes documents.

Les professionnels de santé doivent donner leur nom pour regarder mes documents.

J'ai déjà un Dossier Médical Partagé ?

Je le retrouve sur Mon Espace Santé.

Qui peut mettre des documents dans mon espace santé ?

Les professionnels de santé ajoutent

- des résultats d'exams
- des résultats d'analyse


Je suis averti(e)

- quand un nouveau document est déposé dans mon espace santé
- quand un nouveau message arrive dans mon espace santé
- quand un professionnel de santé va dans mon espace santé pour la première fois.



2. Annexe 2 – Bilan du partenariat

 Bilan du partenariat Mission 2 – Indicateur 6	
Participants aux rencontres en 2023	Dates des rencontres en 2023
<ul style="list-style-type: none"> • CPTS Aunis Nord • CPTS La Rochelle • CPAM 17 • France Services Saintes Soulle • France Services Courçon • ESEA 	<ul style="list-style-type: none"> • 21 mars 2023 • 26 juin 2023 • 07 juillet 2023 • 06 septembre 2023 • 15 septembre 2023 • 16 novembre 2023
Bilan des actions 2023	
<p>Afin de créer du lien entre ces 3 partenaires (ESEA via Edouard RIVAULT – chef de projet E-santé + Réseau des ambassadeurs via Jérôme SILVESTRE - Coordonnateur du réseau des ambassadeurs Mon espace santé + les France Services du territoire via France Services de Sainte-Soulle – France Services de Courçon et son bus itinérant de Marans), la CPTS Aunis Nord a décidé de mettre en place et de coordonner une action à destination des usagers.</p> <p>Ainsi, deux forums intitulés « Inclusion numérique et santé » se sont déroulés dans la commune de Sainte Soulle et de Courçon le vendredi 15 septembre 2023 permettant au grand public d'avoir accès aux techniciens d'ESEA et aux référents France Services du territoire pour ouvrir/compléter ou avoir des informations sur l'objectif, les bienfaits et l'intérêt de créer et d'alimentation « Mon Espace Santé ». Cet événement a été porté par la CPTS Aunis Nord en collaboration avec la CPTS La Rochelle (pour les professionnels de santé), c'est pourquoi nous avons pris la décision d'y inclure les France Services de la Rochelle (Villeneuve les Salines et Mireuil).</p> <p>Une formation spécifique a pu être délivrée à l'ensemble des salariés France Service en amont de ces forums par le coordonnateur du réseau des ambassadeurs Mon espace santé, toujours coordonné par la CPTS Aunis Nord.</p> <p>Afin de communiquer au plus grand nombre, un flyer a été créé par la CPTS Aunis Nord reprenant l'ensemble des partenaires locaux à l'initiative du projet et prouvant ainsi le lien établi en local. Ce flyer a été diffusé sur l'ensemble du territoire Aunis Nord et La Rochelle en collaboration avec les professionnels de santé des territoires, la Maison Associative de la Santé, les structures médico-sociales, les France Services et les communes.</p> <p>De plus, une soirée a été organisée par la CPTS La Rochelle à destination des professionnels de santé uniquement pour leur présenter les objectifs, le déploiement et répondre aux questionnements des professionnels. L'invitation a été réalisée par l'ensemble des partenaires à certains professionnels de santé pré-déterminés en réunion, à savoir médecins généralistes – les pharmaciens – les IDEL – les sage-femmes – Clinique de l'Atlantique – médecins spécialistes – chirurgiens-dentistes – laboratoires – kinésithérapeutes.</p> <p>Cette soirée a regroupé une trentaine de professionnels de santé. Une analyse de la soirée sera réalisée par la CPTS de La Rochelle lors de son bilan annuel.</p>	
1	



Bilan du partenariat

CPTS La Rochelle
714 abonnés
3 ans

+ Suivre

Une belle soirée de formation organisée hier avec la **CPTS Aunis Nord** ! Merci à tous les participants et à nos partenaires Assurance Maladie de la Charente-Maritime et GRADeS ESEA Nouvelle-Aquitaine.


CPTS Aunis Nord
402 abonnés
3 ans

[Formation] Les professionnels de santé se forment à Mon Espace Santé

Hier, se tenait dans les locaux de l'hôpital de La Rochelle une formation dédiée aux professionnels autour de Mon Espace Santé. Ce sont plus de trente personnes qui ont répondu présent pour cet événement organisé par la CPTS Aunis Nord et la CPTS La Rochelle.

Nous souhaitons remercier l'Assurance Maladie de la Charente-Maritime ainsi que GRADeS ESEA Nouvelle-Aquitaine pour leur implication quant à cette formation !

#cpts #cptsaurisnord #maie #monespacecite #formation



3. Annexe 3 – Diaporama de la soirée du 16 novembre 2023



MON ESPACE SANTÉ – PROFESSIONNELS DE SANTÉ CPTS AUNIS NORD- LA ROCHELLE

16 NOVEMBRE 2023

Cpam 17

18/03/2024

- 1**
QU'EST CE QUE MON ESPACE SANTÉ ?
- 2**
DE QUOI EST-IL COMPOSÉ ?
- 3**
COMMENT EN ÊTRE ACTEUR ?
- 4**
MON ESPACE SANTE POUR LES PROFESSIONNELS

1. QU'EST-CE QUE MON ESPACE SANTÉ ?



Un espace de confiance qui va aider à gérer sa santé
 Accessible partout et à tout moment
 Un carnet de santé numérique

Pour le grand public

- C'est un **service numérique individuel et personnalisable**
- Il permet de **stocker et partager** ses documents et ses données de santé
- Les données sont **hébergées en France** sous la protection de l'état et de l'Assurance Maladie

3



LA SÉCURITÉ DES DONNÉES POUR MON ESPACE SANTE



Les données de Mon espace santé sont **hébergées en France**.
 Le système de sécurisation des données de santé conservées dans Mon espace santé s'appuie sur un ensemble de garanties techniques :

- la conception et l'hébergement en environnement certifié **Hébergeurs de Données de Santé (HDS)** ;
- l'accompagnement par **l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)** ;
- l'homologation du produit Mon espace santé au **Référentiel Général de Sécurité (RGS)**.



- Vérification de **3 données d'identification personnelles** pour activer Mon espace santé (code provisoire, numéro de sécurité sociale, numéro de série de la carte Vitale)
- Besoin d'un **code d'accès unique** à chaque connexion en plus de la saisie de l'identifiant et du mot de passe

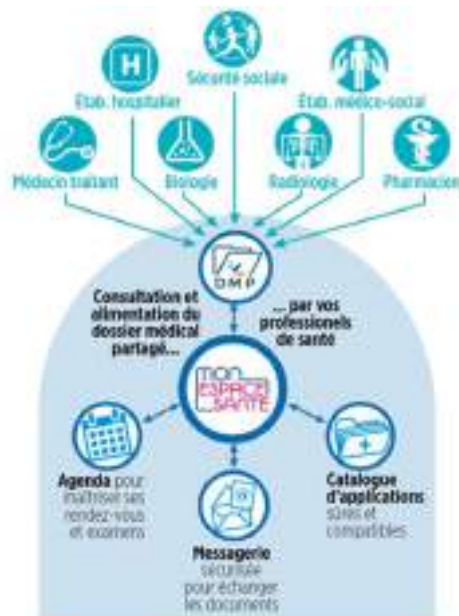


4



1. QU'EST-CE QUE MON ESPACE SANTÉ ?

Un carnet de santé numérique pour mieux soigner



5

Bientôt 2. DE QUOI EST-IL COMPOSÉ ?

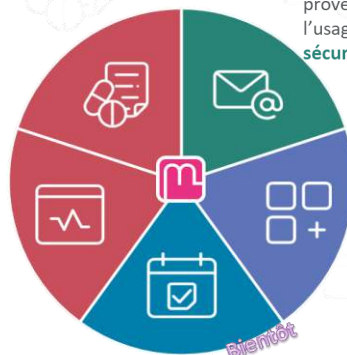
Un dossier médical

1. Dossier Médical Partagé (DMP) : Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnances, compte rendu d'hospitalisation, biologies...) Dont reprise de l'historique pour les anciens utilisateurs du DMP

2. Profil médical : alimenté par l'utilisateur antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, directives anticipées, personne de confiance ; personne à prévenir ... consultables par un professionnel de santé.

Une messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé.



Un catalogue de service

Accès à des applications de santé référencées par l'État via un **catalogue réunissant la diversité des services utiles à la santé** (ex. portails patients, applications et objets connectés référencés..).

Un agenda

Agrégations des **événements** liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda.



3. ÊTRE ACTEUR DE MON ESPACE SANTÉ



Rendez-vous sur monespacesante.fr depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Téléchargez l'application **Mon espace santé**



Comment se faire aider ? :

- (se munir de sa carte vitale)
- Conseillers numériques France Services : CCAS, CIAS, Communauté d'agglomération ou de communes, ambassadeurs, associations ...
- **France services** : [liste de Charente-Maritime](#)



Mon espace santé est créé
 Les professionnels de santé ou les établissements de santé vont pouvoir y déposer ou consulter des documents qui concernent votre santé : résultats de biologie, compte rendus des examens de radiologie ou d'hospitalisation, le volet médical de synthèse, etc.
 L'assurance Maladie va pouvoir y déposer des documents tels que l'historique de vos soins, l'attestation vaccinale Covid-19.

Mon espace santé est activé
 En complément des possibilités liées à la création de Mon Espace Santé, activer Mon Espace Santé permet en plus à l'utilisateur de :

- compléter son profil médical ;
- recevoir des messages de ses professionnels de santé et d'y répondre ;
- ajouter des documents de santé ;
- choisir de masquer certains documents aux professionnels de santé ou de bloquer l'accès à certains professionnels de santé.

L'utilisateur a la main sur **Mon espace santé**.



4. INS : PRE REQUIS POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



L'Identité Nationale de Santé (INS), le prérequis indispensable pour accéder aux documents de santé dans le profil Mon espace santé de mon patient

C'est quoi l'INS ?
 L'Identité Nationale de Santé est le cadre d'interopérabilité des données de santé et permet d'acquiescer à l'usage de ces données, à l'exception de celles qui sont soumises à un régime de confidentialité renforcé.

- Les données de santé sont collectées, traitées, stockées, analysées, transmises, mises à disposition, utilisées et diffusées.
- Les données de santé sont collectées, traitées, stockées, analysées, transmises, mises à disposition, utilisées et diffusées.

À quel est l'INS dans le profil Mon espace santé de mon patient ?
 Lorsque vous accédez à votre profil Mon espace santé, vous pouvez accéder à vos données de santé. L'INS est le cadre d'interopérabilité des données de santé et permet d'acquiescer à l'usage de ces données, à l'exception de celles qui sont soumises à un régime de confidentialité renforcé.

- Accéder aux données de santé de son patient, depuis le profil Mon espace santé.
- Partager les données de santé de son patient.
- Recevoir un message de son patient ou de son établissement.

À quel est l'INS dans le profil Mon espace santé de mon patient ?
 Lorsque vous accédez à votre profil Mon espace santé, vous pouvez accéder à vos données de santé. L'INS est le cadre d'interopérabilité des données de santé et permet d'acquiescer à l'usage de ces données, à l'exception de celles qui sont soumises à un régime de confidentialité renforcé.

En pratique, ce qui compte, c'est la qualification de l'utilisateur

1. Profil de l'utilisateur (PROF)
 Le profil de l'utilisateur est défini par le rôle de l'utilisateur (médecin, infirmier, etc.) et par le type de données auxquelles il a accès.

2. Qualification de l'utilisateur (QUAL)
 La qualification de l'utilisateur est définie par le niveau de formation de l'utilisateur (médecin, infirmier, etc.) et par le type de données auxquelles il a accès.

3. Sécurité de l'utilisateur (SEC)
 La sécurité de l'utilisateur est définie par le niveau de sécurité de l'utilisateur (niveau de confidentialité des données, etc.) et par le type de données auxquelles il a accès.

4. Accès à l'INS
 L'accès à l'INS est défini par le niveau de confiance de l'utilisateur (niveau de confiance des données, etc.) et par le type de données auxquelles il a accès.

Contact : dns.cpam-charentemartime@assurance-maladie.fr



4. LE DOSSIER MÉDICAL



• Quels sont les intérêts pour un professionnel de santé ?



L'alimentation : automatisée et libre choix par les professionnels de santé - documents ajoutés par l'utilisateur - Information de l'utilisateur

La consultation du contenu selon la matrice d'habilitation du DMP et après accord de l'utilisateur



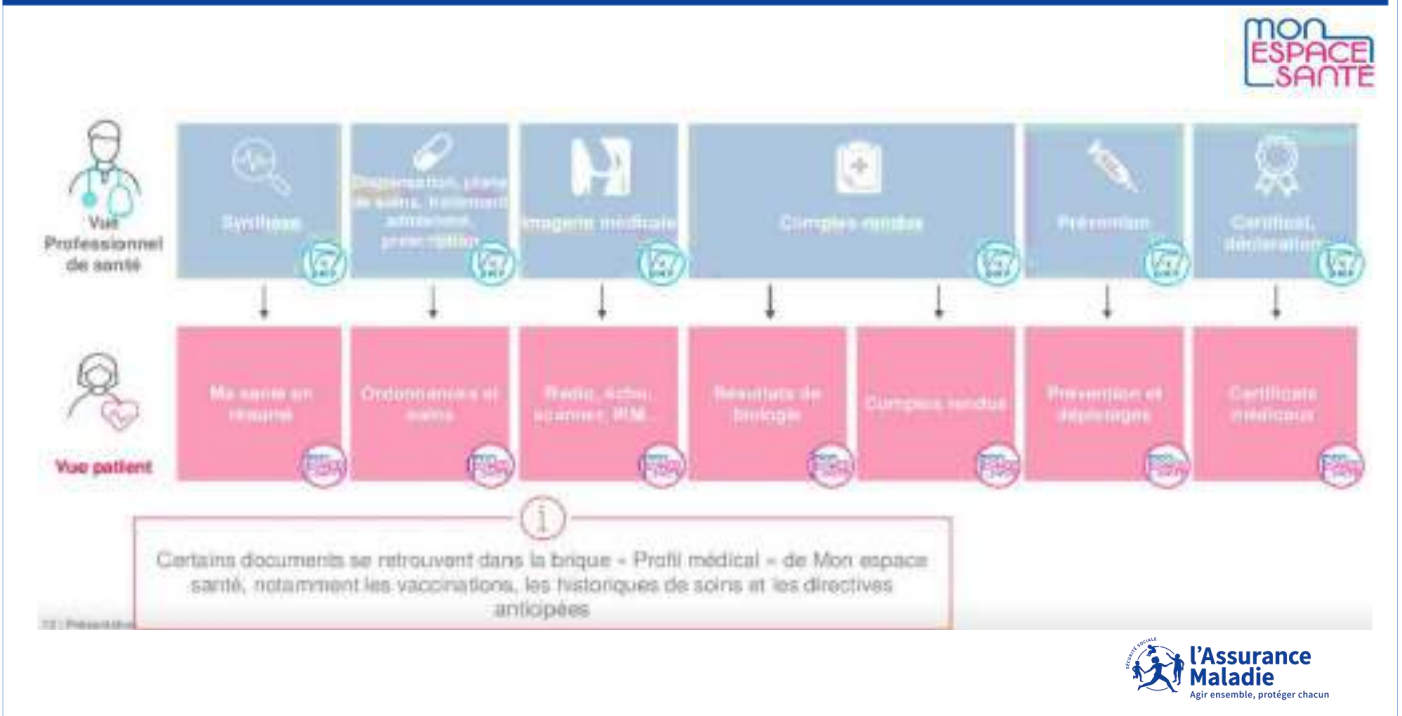
4. SUPPORTS INFORMATION ALIMENTATION des documents par les Professionnels de santé



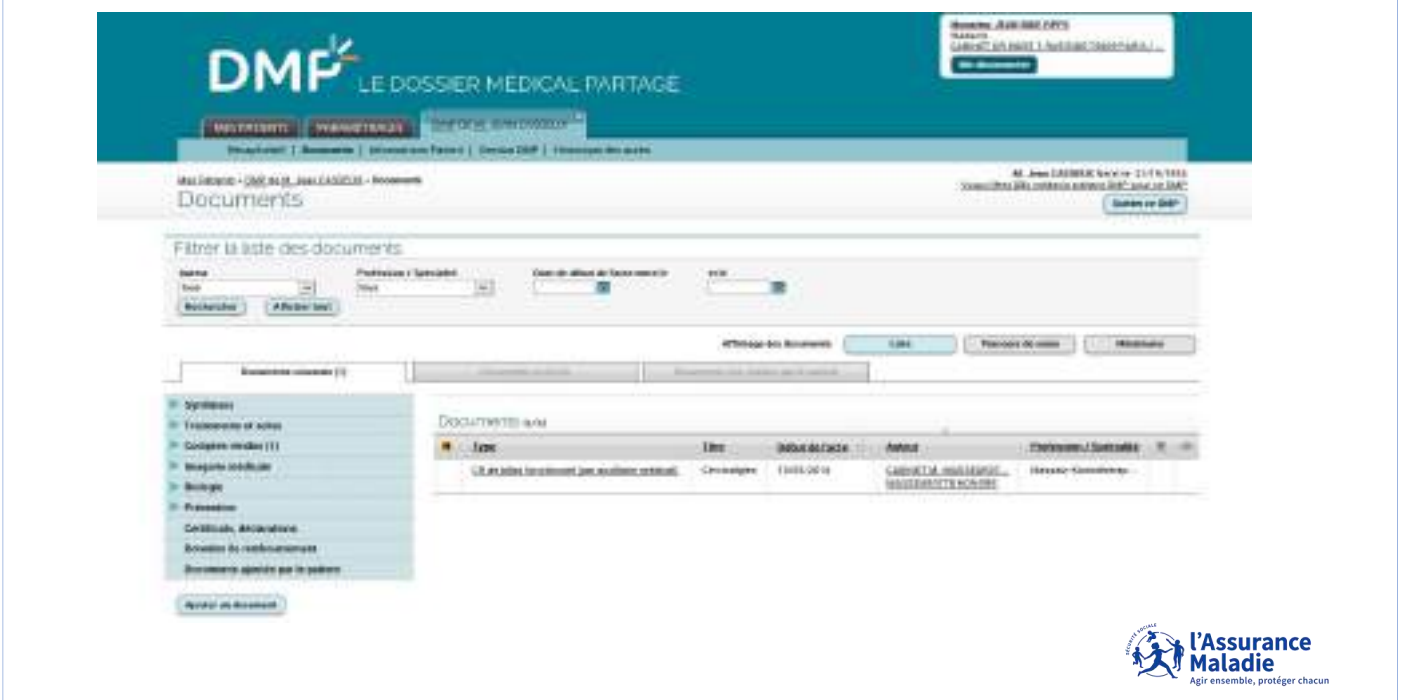
la transformation commence ici



4. DMP ? MON ESPACE SANTE ?



4. FOCUS SUR LA CONSULTATION DES DOCUMENTS MEDICAUX



DMP LE DOSSIER MEDICAL PARTAGE

Documents

Filtrer la liste des documents

Rechercher Affecter une

47 Documents

Document	Type	Date	Indice de confidentialité	Statut	Partager/Modifier/Supprimer
Un acte médical (par exemple, examen)	Consultation	1/10/2014		CARACTÈRE MEDICAL / MALADIE NON MALADIE	Historique/Commentaires

L'Assurance Maladie
Agré ensemble, protéger chacun

PROFESSIONNELS DE SANTE DISPOSANT D UN LOGICIEL SEGUR :

- MEDECINS GENERALISTES
- MEDECINS SPECIALISTES
- LABORATOIRES
- RADIOLOGUES
- ETABLISSEMENTS DE SANTE
- ETABLISSEMENTS MEDICO SOCIAUX DONT EHPAD : EN COURS DE DEPLOIEMENT

Pour toutes les autres professions :

- Fin 2023: Finalisation des arbitrages suite aux échanges entre la CNAM, les représentants de chaque profession, la délégation du numérique en santé (DNS) et les éditeurs de logiciels professionnels (chirurgiens-dentistes, sage femmes, infirmiers, MK, orthophonistes ...)
- 1^{er} trimestre 2024: publication d'un décret permettant la mise en œuvre du financement direct entre état et éditeurs comme pour les établissements, médecins, pharmaciens, labo....(SONS SEGUR) pour les logiciels
- 2^{ème} / 3^{ème} trimestres 2024: ouverture des guichets de référencement
- 4^{ème} trimestre 2024: ouverture du guichet de financement (les professionnels devront passer commande de la version SEGUR auprès de leurs éditeurs)
- Fin 2024 / début 2025: déploiement de logiciels dits SEGUR

13



4. ACCÉDER AU DMP



Etape 1

L'utilisateur choisit son mode d'identification

- e-CPS
- Carte CPS
- Logiciel professionnel SEGUR

Etape 2

Pro Santé Connect vérifie l'identité du professionnel

- Le professionnel s'authentifie avec son code confidentiel sur son mobile ou son lecteur

Etape 3

L'utilisateur accède au service souhaité

- Pro Santé Connect authentifie l'utilisateur et lui ouvre l'accès au service

https://youtu.be/QBpoGF_ErRI



4. LA MESSAGERIE SÉCURISÉE EN SANTÉ

Système de **messagerie électronique** réservé aux professionnels habilités.
Permet **d'échanger des données de santé** de façon dématérialisée et sécurisée

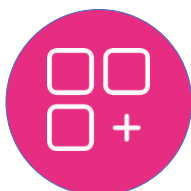


Echange administratif : libre choix
Echange de suivi médical : à votre initiative

MSSanté est associée à **l'Annuaire Santé** qui référence les professionnels équipés d'une boîte de messagerie sécurisée



4. LE CATALOGUE DE SERVICES



Un catalogue ou bouquet de services c'est quoi, et pour qui ?



Pour les citoyens



Pour les professionnels de santé



230

Services raccordés en production



4. L'AGENDA SANTÉ (BIENTÔT)



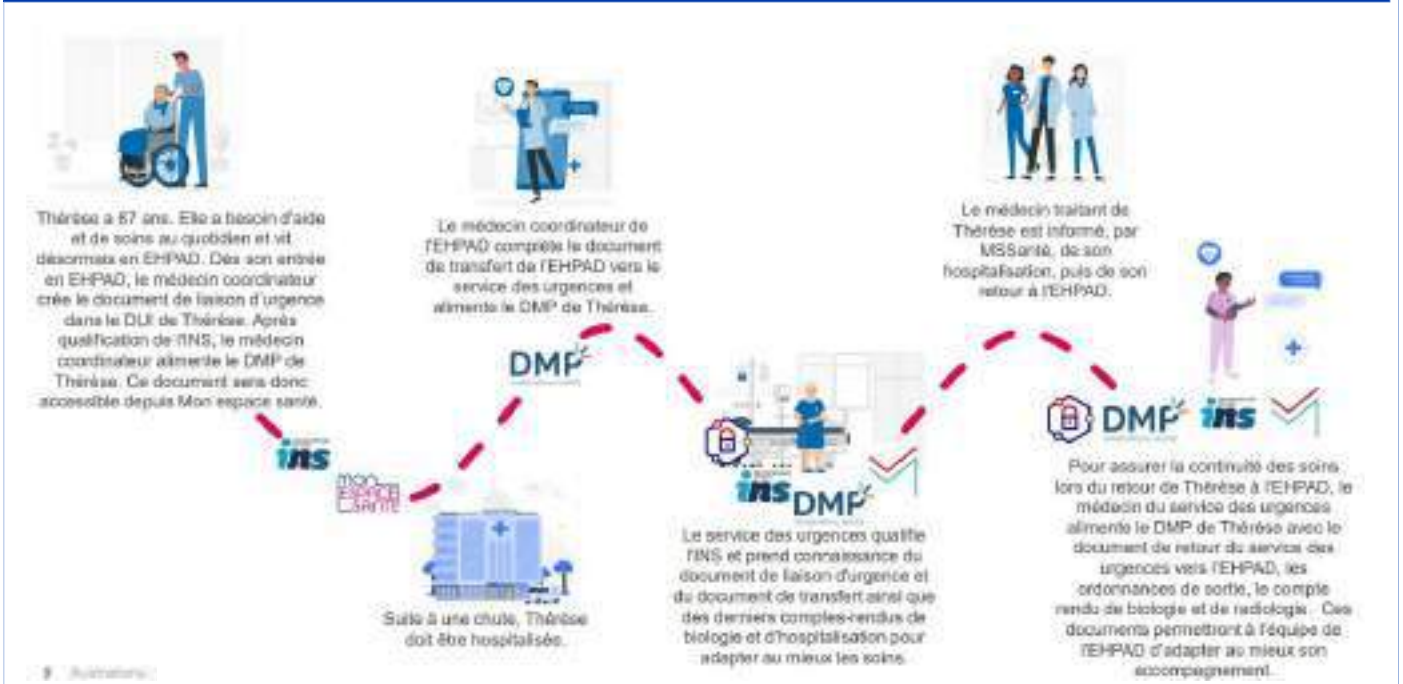
- En tant que professionnel de santé, quels sont les avantages ?



Le patient regroupe tous ses rendez-vous médicaux
 Il suit l'historique de ses rendez-vous pour mieux organiser et ne pas oublier de planifier les prochains
 Il est alerté pour les rappels de dépistage ou de vaccination

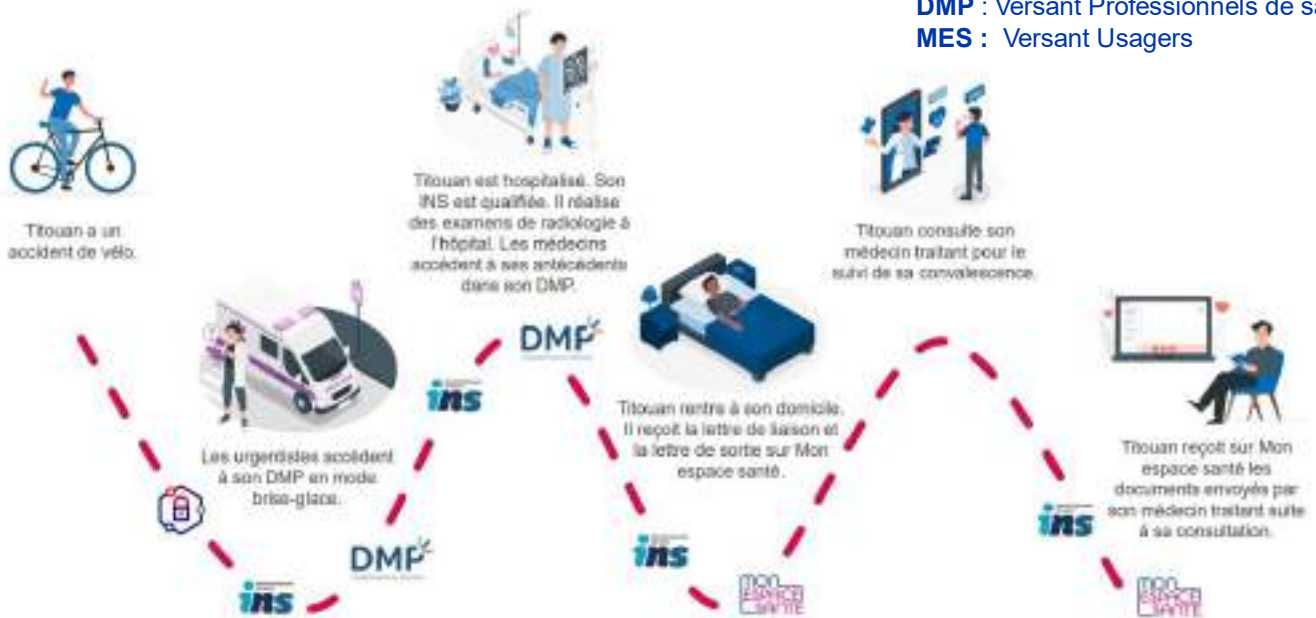


4. LES APPORTS DE MON ESPACE SANTÉ DANS LE PARCOURS DE SOINS



4. LES APPORTS DE MON ESPACE SANTE DANS LE PARCOURS DE SOINS

INS : Identité Nationale de Santé
DMP : Versant Professionnels de santé
MES : Versant Usagers



4. DONNÉES DÉPARTEMENTALES ALIMENTATION DU DMP

DMP
579 000 DMP créés au 01/07/2023
 (population 665 904 habitants)

DMP
1,9 document en moyenne/DMP



DMP
25% : Taux d'alimentation du DMP par un professionnel de santé ou un établissement de santé

Chiffres pour le mois de septembre 2023

MON ESPACE SANTÉ EN LIVE

Démonstration Mon Espace santé.